



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/42/616

S/19174

5 octobre 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-deuxième session

Points 24, 72, 129, 131 et 138

de l'ordre du jour

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA

DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT

DE LA SECURITE INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES

DIFFERENDS ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR

LE RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE

DU PRINCIPE DU NON-RECOURS A LA

FORCE DANS LES RELATIONS

INTERNATIONALES

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU

BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-deuxième année

Lettre datée du 5 octobre 1987, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour information, une note datée du 1er octobre 1987 émanant du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique et concernant la question de la réconciliation nationale au Kampuchea (annexe I), ainsi qu'une lettre datée du 18 septembre 1987 adressée aux chefs des délégations amies à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale par S. E. M. Son Sann, Premier Ministre du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique et chef de la délégation du Kampuchea démocratique (annexe II).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte des documents susmentionnés comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 24, 72, 129, 131 et 138 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) THIOUNN Prasith

ANNEXE I

Note du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique sur la  
question de réconciliation nationale au Kampuchea

1. Dans la recherche d'une solution politique du problème du Kampuchea, l'Assemblée générale des Nations Unies s'en tient jusqu'ici à ses résolutions successives qui sont conformes aux principes de la Charte et du droit international, et au droit du peuple cambodgien à l'indépendance.
2. Aujourd'hui, le Viet Nam propose, comme base de règlement politique à la situation au Kampuchea, sa formule de "réconciliation nationale" dans le cadre du régime de Phnom Penh.
3. Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, soucieux d'éclaircir l'opinion des pays épris de paix et de justice sur cette question, se permet de rappeler ce qui suit :
  - i) Le GCKD propose la réconciliation nationale après la première phase du retrait des forces vietnamiennes dans le cadre d'un accord conclu entre la R.S.V.N. et le GCKD pour un retrait total de ces forces vietnamiennes dans un temps déterminé sous la supervision de l'ONU;  
Le Viet Nam propose la "réconciliation nationale" alors que toutes ses forces sont encore en place au Kampuchea et qu'il n'y a encore aucun accord formel sur leur retrait du Kampuchea;
  - ii) Le GCKD propose la réconciliation nationale dans laquelle le régime de Phnom Penh sera inclus dans un gouvernement quadripartite tout de suite après la première phase du retrait des troupes vietnamiennes du Kampuchea;  
Le Viet Nam propose la "réconciliation nationale" dans le cadre du régime de Phnom Penh installé par le Viet Nam après son invasion du Kampuchea;
  - iii) Le GCKD propose une réconciliation nationale sans exclusion ni sélection, ouverte à tous sans exception, sans considération de leur passé ni de leur tendance politique et sans exiger aucune soumission de qui que ce soit;  
Le Viet Nam propose une "réconciliation nationale" exclusive et sélective, et vise en fait à diviser et affaiblir les forces de la résistance nationale.
4. Pour toutes ces raisons, le GCKD lance un appel à tous les pays épris de paix et de justice, Membres de l'ONU, de bien vouloir soutenir ses efforts en vue d'aboutir à une solution politique du problème du Kampuchea, sur la base des principes énoncés dans les résolutions de l'Assemblée générale sur la situation au Kampuchea.

Il les prie instamment de rejeter toute proposition de "réconciliation nationale" qui ne vise qu'à perpétuer l'occupation vietnamienne au Kampuchea.

A tous, il leur renouvelle sa profonde gratitude pour leur noble solidarité et soutien.

Le 1er octobre 1987

Le Président du Kampuchea  
démocratique,

(Signé) Norodom SIHANOUK

Le Premier Ministre du GCKD,

(Signé) Son SANN

Le Vice-Président du Kampuchea  
démocratique chargé des affaires  
étrangères,

(Signé) Khieu SAMPHAN

ANNEXE II

Lettre datée du 18 septembre 1987, adressée aux chefs des délégations amies à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale par le Premier Ministre du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique et Chef de la délégation du Kampuchea démocratique

Au moment où s'ouvre la nouvelle session de l'Assemblée générale de l'ONU, le Viet Nam poursuit activement sa campagne visant à déguiser sa guerre d'agression et d'occupation du Cambodge en une guerre civile et par là, démobiliser le soutien grandissant des pays épris de paix et de justice, membres de notre organisation, pour le projet de résolution de l'Assemblée générale sur la situation au Kampuchea.

Conscients de cette manoeuvre vietnamienne, S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk, Président du Kampuchea démocratique, le Vice-Président Khieu Samphan et moi-même, nous avons lancé un appel à la communauté internationale à travers notre déclaration du 2 septembre dernier pour qu'elle continue de soutenir la juste lutte du peuple du Kampuchea à la présente session de l'Assemblée générale et à appuyer massivement le projet de résolution demandant le retrait inconditionnel de toutes les forces de la République socialiste du Viet Nam du Kampuchea et l'exercice par le peuple cambodgien de son droit à l'autodétermination sans ingérence étrangère.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler à l'aimable attention de Votre Excellence ce qui suit :

1. La cause profonde du problème du Kampuchea se trouve dans la guerre d'agression menée par la République socialiste du Viet Nam en vue d'annexer le Kampuchea dans un grand Viet Nam alias "Fédération indochinoise";
2. L'indépendance et la souveraineté de notre pays ne peuvent être sujettes à une négociation quelconque. Le Viet Nam, notre agresseur, n'a aucun droit d'imposer ses conditions au règlement politique du problème du Kampuchea;
3. Seul le retrait total et inconditionnel des forces vietnamiennes du Cambodge ouvrira la voie à la réconciliation nationale au Cambodge et permettra à son peuple d'exercer son droit sacré à l'autodétermination;
4. Cette réconciliation nationale doit être sans exclusive aucune.

Animé de sa volonté de mettre fin à cette guerre dont est victime non seulement le peuple du Kampuchea mais aussi le peuple vietnamien, le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique a proposé, comme vous le savez, un plan de paix en huit points en mars 1986, en vue d'un règlement politique du problème du Kampuchea, où il n'y aurait ni vainqueur ni vaincu. Cette proposition, saluée comme raisonnable, flexible, voire généreuse vis-à-vis de notre agresseur, comporte les principaux points suivants :

Premièrement, nous offrons au Viet Nam de retirer ses forces en deux phases dans une période déterminée et sous la supervision de l'ONU;

Deuxièmement, avant même le retrait total des forces vietnamiennes, nous offrons à ceux installés à Phnom Penh par le Viet Nam, de participer dans notre gouvernement de coalition qui deviendra un gouvernement de coalition quadripartite du Kampuchea, réalisant ainsi la réconciliation nationale dans laquelle toutes les composantes auront les mêmes droits, en tant que forces politiques;

Troisièmement, au Viet Nam qui s'est déclaré menacé par le petit et faible Cambodge, nous lui offrons un Cambodge indépendant, uni, pacifique, neutre et non aligné, sans aucune base étrangère, avec la garantie et la présence de l'ONU dans notre pays;

Quatrièmement, nous offrons en outre au Viet Nam d'établir des relations entre nos deux pays dans tous les domaines et même de signer ensemble un traité de non-agression et de coexistence pacifique.

Le Viet Nam, en rejetant cette proposition de paix, montre clairement son opposition à toute solution politique du problème du Kampuchea. Il continue à vouloir imposer son fait accompli au Cambodge. Notre gouvernement de coalition, avec la communauté internationale, souhaite vivement que le Viet Nam puisse écouter la voix de la raison, et ceci dans l'intérêt du peuple du Kampuchea, celui du Viet Nam, de la paix et de la sécurité internationales.

En cherchant à perpétuer son occupation du Cambodge par des manoeuvres dilatoires, le Viet Nam assume une lourde responsabilité devant l'histoire et la communauté internationale qui souhaite ardemment un règlement politique sans délai du problème du Kampuchea sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale de l'ONU et de notre proposition de paix en huit points.

En terminant, je voudrais, au nom du gouvernement de coalition, renouveler au gouvernement de Votre Excellence notre haute appréciation pour le constant et noble soutien qu'il a bien voulu accorder à la juste lutte du peuple du Kampuchea pour recouvrer son indépendance et préserver son identité nationale. Nous avons la ferme conviction qu'avec le soutien indéfectible des pays épris de paix et de justice, y compris la grande majorité des pays non alignés, membres de notre organisation, la juste cause du peuple du Kampuchea triomphera et avec elle, celle de la paix et de la sécurité internationales.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Le Premier Ministre du Gouvernement  
de coalition du Kampuchea démocratique  
et Président de la délégation du  
Kampuchea démocratique à la  
quarante-deuxième session de  
l'Assemblée générale de l'ONU,

(Signé) Son SANN

-----